

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1498**

Intitulé

Journaliste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'ESJ

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321n Conception : Définition des politiques journalistiques, conception des stratégies et campagnes publicitaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le journaliste recueille des informations, les vérifie, les trie et les rend accessibles au public. Ce métier peut recouvrir des réalités et des façons d'exercer très différentes : présentateur du journal télévisé de 20 h, grand reporter parcourant le monde, localier, journaliste politique, critique de cinéma, journaliste en ligne, spécialiste des faits de société...

Pour les capacités transversales:

- Développer et démontrer une aptitude journalistique : curiosité, adaptation, initiative, persévérance.
- Appliquer les techniques d'acquisition de l'information : traitement des dépêches, pratique de l'interview, synthèse
- Vérifier l'information par le croisement des sources
- Respecter les règles déontologiques

Les capacités spécifiques

Pour la presse écrite

Créer un comité de rédaction et assigner les tâches aux membres de cette rédaction

Rédiger les articles en conformité avec les normes et règles de mise en forme et réaliser un magazine

Utiliser les nouvelles techniques informatiques de réalisation d'un article et de mise en forme d'un journal (papier ou Internet)

Pour la radio

Rédiger les textes correspondant aux situations professionnelles réelles : journal complet (avec rubriques), brèves, flash, chroniques

Prendre la parole à l'antenne - Appliquer les techniques de voix

Réaliser et monter les reportages (en techniques numériques)

Pour la télévision

Rédiger les textes correspondant aux situations professionnelles réelles : journal complet (avec rubriques), flash info, chroniques

Passer face à la caméra - Appliquer les techniques de présentation à l'image

Réaliser et monter les reportages (en techniques numériques)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs correspondent à l'ensemble de la sphère journalistique et intègre la presse écrite, la radio, la télévision et le multimédia.

Journaliste

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes :

1 - CONTROLE CONTINU ANNUEL

Donnant lieu à une note déterminée par les professeurs chargés de ces TP à travers la mise en pratique des compétences et aptitudes attendues par les candidats tout au long des trois années de formation.

- Travaux pratiques de presse écrite
- Travaux pratiques de radio
- Travaux pratiques de télévision

2 - EXAMENS DE FIN D'ANNEE

1ère et 2ème années de formation :

Organisés à l'issue de chaque année de formation sous forme d'épreuves écrites et orales, les examens ont pour objectif d'évaluer la capacité d'acquisition et d'utilisation des connaissances des candidats dans le cadre l'exercice de leur fonction future de journaliste.

Deux sessions d'examens sont organisées en juin et en octobre.

3ème année de formation :

Dans le cadre de la spécialisation choisie, le candidat réalise un exercice (enquête, reportage...) dans les conditions réelles du métier en vue d'une évaluation par le Jury de fin d'année.

3 - STAGES

1ère et 2ème années : 1 mois minimum de stage par année de formation

3ème année : stage long de trois mois minimum soumis à évaluation à travers la rédaction et la soutenance d'un rapport

Validité des composantes acquises : an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		12 personnes dont 30% extérieures à l'organisme
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 Mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 03 Mars 2007, jusqu'au 03 Mars 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Journaliste" avec effet au 24 janvier 2013, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans, avec effet au 24 janvier 2008 jusqu'au 24 janvier 2013.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

ESJ 107 rue de TOLBIAC 75013 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :